

OFFRE DE PARRAINAGE
55 € offerts au parrain sous conditions⁽¹⁾
valable du 7 septembre 2022 au 5 novembre 2022 inclus
dans la limite des 100 premiers parrainages

Formulaire à joindre au bulletin d'adhésion du filleul.

 **CONDITIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE**

55 € offerts⁽¹⁾

pour le parrain, personne majeure, détenteur d'un contrat Puissance Avenir⁽²⁾, Puissance Avenir Capitalisation⁽³⁾ ou Suravenir PER⁽⁴⁾ en cours, sous réserve que le filleul adhère au contrat de retraite Suravenir PER⁽⁴⁾ dans le cadre de l'offre de bienvenue 300 €, en vigueur du 07/09/2022 au 05/11/2022 inclus. Cette offre de bienvenue est conditionnée à une première adhésion par le filleul avec un versement initial de 4 000 € minimum. Le versement initial est investi :

- soit en gestion à horizon : le versement est intégralement investi sur des supports en unités de compte* **qui présentent un risque de perte en capital**. Par défaut, c'est le profil « Équilibré Horizon Retraite » qui est proposé. Sur renonciation expresse, l'adhérent peut opter pour le profil « Prudent Horizon Retraite » ou « Dynamique Horizon Retraite ». L'accès au mode de gestion donnant droit à une prime est subordonné à la volonté ou non de l'adhérent de bénéficier d'une gestion automatisée des arbitrages.

- soit en gestion libre : le versement initial doit être investi à 50% minimum en unités de compte* **qui présentent un risque de perte en capital**. L'accès au profil d'investissement donnant droit à une prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Les unités de compte* présentent un risque de perte en capital.

Pour connaître toutes les conditions de l'offre de bienvenue proposée au filleul ainsi que le mode de paiement de celle-ci, merci de vous reporter au bon de prime de bienvenue disponible ci-après ou téléchargeable sur le site www.assurancevie.com.

 **PARTIE À REMPLIR PAR LE FILLEUL**

INFORMATIONS SUR LE PARRAIN

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Téléphone mobile : Email :

Assurancevie.com versera la **prime de 55 €** par virement bancaire dans les 60 jours suivant la fin de la période de renonciation au contrat du filleul, sur le compte bancaire du parrain (compte courant uniquement). À défaut de RIB pré-enregistré ou joint au dossier, Assurancevie.com se rapprochera du parrain pour obtenir ses coordonnées bancaires.

Je soussigné(e), joins le présent formulaire à ma première demande d'adhésion au contrat Suravenir PER⁽⁴⁾ dûment complétée et signée ainsi que le bon de l'offre de bienvenue afin que mon parrain bénéficie de l'offre correspondante.

Signature du filleul (si l'adhérent est mineur, signature des deux représentants légaux et celle de l'enfant de plus de 12 ans) :

***Pour rappel, l'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**



⁽¹⁾ Offre valable limitée aux 100 premiers parrainages reçus entre le 7 septembre 2022 au 5 novembre 2022 inclus.

Offre réservée uniquement aux parrains, personnes physiques majeures ayant leur résidence principale en France, détenteurs d'un contrat d'assurance vie Puissance Avenir ou d'un contrat de capitalisation Puissance Avenir Capitalisation ou d'un Plan d'Épargne Retraite individuel Suravenir PER, et aux filleuls, personnes physiques ayant leur résidence principale en France.

Les filleuls doivent être de nouveaux clients d'Assurancevie.com. Ils doivent effectuer une 1^{ère} demande d'adhésion dans le cadre de l'offre de bienvenue de 300 € d'un montant minimum de 4 000 €, à un contrat Suravenir PER reçue entre le 7 septembre 2022 au 5 novembre 2022 (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi), accompagnée du formulaire de parrainage, sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com.

Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Se reporter à la présentation des supports d'investissement de la notice du contrat disponible sur www.assurancevie.com.

Offre limitée à 10 parrainages pour un parrain pour l'opération en cours, et à 10 parrainages maximum par année civile. Au-delà de ces plafonds, aucune prime ne sera versée au parrain. Toutefois, les filleuls pourront quant à eux percevoir leur prime. Offre limitée à 1 contrat par filleul.

Offre non cumulable avec d'autres opérations commerciales actuellement proposées par Assurancevie.com.

⁽²⁾ **Puissance Avenir** est un contrat d'assurance vie individuel de type multisupport. Ce contrat est commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Le document d'informations clés du contrat Puissance Avenir contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr.

⁽³⁾ **Puissance Avenir Capitalisation** est un contrat de capitalisation individuel de type multisupport. Ce contrat est commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Le document d'informations clés du contrat Puissance Avenir Capitalisation contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr.

⁽⁴⁾ **Suravenir PER** est un Plan d'Épargne Retraite individuel, contrat d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle, commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Assurancevie.com est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 20 001 801. Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de l'ANACOFI-CIF.

Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant. Vous pourrez exercer vos droits, par simple demande formulée par mail à l'adresse suivante : service-client@assurancevie.com.

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.